



L'ACTUALITÉ

CONJONCTURE : L'ARTISANAT DU BÂTIMENT S'ENFONCE DANS UNE CRISE PROFONDE

Le 1^{er} trimestre de l'année n'est guère meilleur que les précédents, bien au contraire. La CAPEB appelle le Gouvernement à agir urgemment pour contrer cette baisse qui s'aggrave de trimestre en trimestre.

Les chiffres du premier trimestre 2025 confirment une nouvelle dégradation de l'activité dans l'artisanat du bâtiment. Le secteur, pilier de l'économie locale et acteur central de la transition énergétique, plonge dans une crise profonde, structurelle et silencieuse, malgré les alertes répétées de la CAPEB depuis plus de deux ans.

Au 1^{er} trimestre 2025, l'activité globale du secteur accuse une baisse de -5 % par rapport au premier trimestre 2024. Cette tendance, persistante depuis plus d'un an, touche l'ensemble des segments de marché : la construction neuve dévise de -10 %, avec un effondrement marqué dans l'individuel (-24,7 %) tandis que l'entretien-amélioration accuse un nouveau repli de -2 %, y compris pour les travaux d'amélioration de la performance énergétique (-1,5 %).

Le recul concerne toutes les régions, avec un point bas dans le Grand Est (-7 %). Le marché du logement n'échappe pas à cette morosité : sur un an (mars 2024 à février 2025), les logements autorisés chutent de -10,7 %, les mises en chantier stagnent à -0,3 %, mais l'individuel accuse une baisse spectaculaire (-24,7 %).

Les carnets de commandes se raccourcissent à 70 jours (soit 4 jours de moins qu'il y a un an), tandis que plus d'une entreprise sur cinq déclare des tensions de trésorerie, accentuées par la baisse

d'activité et les retards de paiement. En parallèle, l'emploi salarié recule de -1,8 %, avec un impact plus sévère dans les petites structures (-3,2 %). Les créations d'entreprise chutent de 11,8 % tandis que les défaillances bondissent de 15,2 %, signe d'un climat entrepreneurial profondément dégradé.

Nous avons fait part à maintes reprises de ces signaux alarmants au Gouvernement mais la réponse des pouvoirs publics reste inadaptée et insuffisante. Nous le déplorons d'autant plus que les mesures que nous avons proposées depuis plusieurs mois n'ont toujours pas été retenues alors qu'elles sont concrètes, opérationnelles, et sans impact budgétaire pour l'État. Ainsi, l'accès simplifié au RGE par la Validation des Acquis par l'Expérience (VAE) serait un outil de valorisation des compétences existantes à partir des audits de chantiers, simple à mettre en œuvre, et permettrait de renforcer rapidement les capacités d'intervention des artisans.

De même, la simplification du Groupement Momentané d'Entreprises (GME) pour en faire une structure souple et adaptée à l'artisanat, permettrait à plusieurs petites entreprises de répondre collectivement à des marchés de rénovation globale, sans dilution de leur autonomie ni complexité administrative inutile. Ces mesures pourraient relancer rapidement

l'activité des artisans et renforcer l'efficacité des politiques de rénovation. Qu'attendent les Pouvoirs publics pour les mettre en œuvre ?

Alors que la rénovation énergétique des bâtiments est censée être un pilier de la stratégie nationale bas carbone, les décisions récentes vont à l'encontre de cette ambition : relèvement du taux de TVA réduit, baisse des aides à l'apprentissage, augmentation de charges sociales. Ces orientations sapent la confiance des ménages et fragilisent encore davantage les entreprises du bâtiment. La confiance est rompue : les ménages repoussent leurs projets, découragés par la complexité des aides, leur instabilité et l'opacité des dispositifs fiscaux.

- 5 %

L'ACTIVITÉ DE L'ARTISANAT
DU BÂTIMENT RECULE
FORTEMENT AU
1^{ER} TRIMESTRE 2025



L'ACTUALITÉ (Suite)

C'est pourquoi nous avons activement milité pour que la récente proposition de loi sur la lutte contre les fraudes aux aides publiques, cible directement les véritables intermédiaires fraudeurs. Le paradoxe est d'autant plus frappant que les capacités d'épargne des ménages sont historiquement élevées (18,4 %). La CAPEB appelle le Gouvernement à créer un véritable choc de lisibilité et de confiance dans les politiques de rénovation, mais également à adopter immédiatement les propositions structurantes

portées par la profession (VAE et GME) et à s'engager dans un soutien budgétaire cohérent et durable, adapté aux réalités des TPE artisanales. Une fois encore, la CAPEB demande l'organisation d'un Grenelle du logement incluant construction neuve et rénovation, dans le but de bâtir une politique du logement alignée avec les besoins et les ressources existants.

L'heure n'est plus aux demi-mesures. Il est urgent d'agir avec lucidité, ambition et cohérence, pour soutenir les artisans, relancer la confiance des



ménages et accélérer enfin la rénovation des logements !

Retrouvez ici tous les détails de la note de conjoncture du 1er trimestre 2025.

ÉCONOMIE

→ LA CAPEB A SIGNÉ UN PARTENARIAT AVEC LE GROUPE THÉODORE



THEOLAUR Peintures est un groupe industriel familial d'environ 350 salariés qui conçoit, formule et fabrique des peintures pour les professionnels du bâtiment et de la décoration mais également pour une clientèle de particuliers et de collectivités locales.

Fabricant français depuis 1825, le groupe a généré en 2019 un chiffre d'affaires d'environ 80 millions d'euros. THEOLAUR Peintures dispose de plus de 500 points de distribution en France et dans les DOM TOM. Quant à THEODORE Maison de Peintures, (Peinture, Façade, Revêtement sol & Mur, Matériel & Outillage...), elle propose ses peintures professionnelles grâce à un réseau de 60 agences intégrées. Le partenariat signé ce 29 avril et associant également l'IRIS-ST, entend valoriser les peintures thermo-réfléchissantes pour les toitures et les peintures ALGO, et prévoit l'élaboration de documents techniques d'information sur les nouveaux produits en collaboration avec les Métiers de la Peinture et de la Décoration (guides, mémos, dépliants, flyers...). Il s'agira aussi d'animer des réunions d'informations dans le réseau CAPEB et de développer des formations adaptées

aux réalités des petites entreprises, toujours en collaboration avec les Métiers de la Peinture et de la Décoration de la CAPEB. L'objectif est clair : soutenir les entreprises artisanales de la peinture, des revêtements et de la décoration, souvent confrontées à des défis de taille en matière de gestion des déchets, d'évolution des techniques et de protection de la santé de leurs salariés. D'ailleurs ce partenariat ambitionne aussi de renforcer la culture de la prévention au sein des entreprises artisanales du bâtiment, en diffusant largement des supports et mémos santé-sécurité directement auprès des artisans. Des modules de prévention spécifiques seront également intégrés aux parcours de formation, afin d'améliorer durablement les conditions de travail sur les chantiers.

MÉTIERS

→ THIERRY TOFFOLI ET LES CONSEILLERS PROFESSIONNELS DES MÉTIERS DE LA MAÇONNERIE ET DU CARRELAGE FONT LE POINT

Ce 14 mai, le Président et les conseillers professionnels des Métiers de la Maçonnerie et du Carrelage se sont réunis pour un état d'avancement de leurs dossiers. Ils ont accueilli un nouveau conseiller : Antoine Marcaggi, maçon installé en Corse. Après un tour de table sur l'activité et la conjoncture, ils ont abordé les questions de formation, évoquant en particulier le déploiement du CQP Chapiste et la rénovation des diplômés BTP Bâtiment et CAP COBA. Un point sur la commercialisation de l'exposition des Rencontres des Métiers du bâtiment de Clermont-

Ferrand a suivi ainsi que sur le programme qui sera proposé aux maçons carrelers à cette occasion. Un état des lieux a par ailleurs été fait des partenariats intéressants la profession puis les dossiers santé et sécurité en cours ont été examinés. Il s'agissait en particulier des études métiers sur l'approvisionnement d'une part et sur l'activité des dallagistes d'autre part. Thierry Toffoli et les conseillers professionnels sont aussi revenus sur la réunion qui se tenait la veille avec le SNBPE, sur les travaux de la commission qui suit la révision du NF DTU relatif aux travaux d'enduits de mortiers.



Ils ont également évoqué la révision du NF DTU relatif à l'assainissement non collectif, les dernières actualités en matière de patrimoine, de matériaux biosourcés et de terre crue en particulier. Enfin, concernant le carrelage, un point d'avancement a été fait sur le groupe de travail avec le SNMI, sur la révision du NF DTU chapes et dalles à base de liants hydrauliques et sur le carrelage en locaux de type hall d'exposition automobile.



→ DES JOURNÉES TECHNIQUES SUR LA PIERRE NATURELLE

La 17^{ème} Journée Technique « Pierre naturelle et poussières : comprendre pour mieux s'en protéger » aura lieu le Mardi 03 juin 2025 à la Société Géologique de France (77 rue Claude Bernard - Paris 5^{ème}). Cette journée s'adresse aux professionnels de la pierre ainsi qu'à la communauté scientifique. Il s'agit de mieux appréhender les enjeux de santé et de sécurité liés aux poussières dans le secteur de la pierre

naturelle. Experts et professionnels échangeront sur les retours d'expérience, les bonnes pratiques et les solutions innovantes. Ne manquez pas cette opportunité de vous informer, de partager les connaissances et faire avancer ensemble la sécurité. Réservez dès maintenant votre place ! Plus de détails et accès au formulaire d'inscription en cliquant sur le **Programme** et le **Formulaire d'inscription**.

SOCIAL

→ PROBTP AFFICHE DE BONS RÉSULTATS EN 2024 ET DÉMONTRE SA SOLIDITÉ FINANCIÈRE

Les résultats de PRO BTP pour l'année 2024 confirment la solidité financière de l'organisme et son engagement envers ses ressortissants. Malgré le contexte de hausse des dépenses de santé, le groupe a maintenu le cap grâce à une gestion rigoureuse et responsable, tout en continuant à soutenir activement les entreprises, les salariés et les retraités du secteur. Avec un chiffre d'affaires combiné de 3,9 milliards d'euros, en hausse de 5,6 %, PRO BTP enregistre ainsi une progression d'autant plus notable qu'elle dégage un résultat net de 167 millions d'euros. La solidité du groupe se mesure aussi à travers son ratio de solvabilité de 234 %, en hausse de 10 points, un indicateur essentiel qui montre la capacité de PRO BTP à faire face à l'avenir sereinement. On soulignera que l'organisme de prévention du BTP affiche les frais de gestion parmi les plus bas du marché avec un taux de 10,5 %, soit des frais deux fois inférieurs à la moyenne du marché. Cela signifie concrètement plus d'efficacité, plus de fonds disponibles pour les prestations et moins



de poids financier pour les adhérents. D'ailleurs, le second point de ces résultats à souligner est le taux de redistribution en santé qui atteint 89,7 % en 2024, en hausse de 3,6 points. C'est l'un des meilleurs taux du marché qui profite à l'ensemble des bénéficiaires. Et ces derniers sont de plus en plus nombreux. Aujourd'hui, PRO BTP couvre 2,7 millions de personnes en frais médicaux, avec une progression notable chez les artisans (+11 000 nouveaux contrats). Et ce sont 1,5 million de salariés qui bénéficient de la prévoyance collective. Notons aussi l'engagement social et environnemental de PRO BTP qui a consacré l'an dernier 72 millions d'euros à l'action sociale, un niveau record qui témoigne de l'implication concrète du groupe

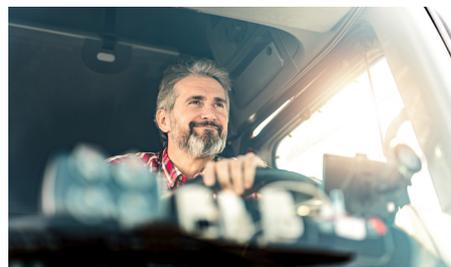
pour accompagner les publics les plus fragiles. Côté environnement, 90 % des placements sont réalisés selon des critères ESG (environnement, social, gouvernance), avec 1,3 milliard d'euros investis en obligations vertes. Enfin, PRO BTP reste un acteur clé de la retraite complémentaire. Au sein de l'Alliance professionnelle Retraite Agric-Arrco, PRO BTP continue d'accompagner un actif du secteur privé sur cinq, avec 14,6 milliards d'euros de cotisations collectées et 17,6 milliards d'euros d'allocations versées. Ainsi, le modèle paritaire de PRO BTP a démontré sa capacité à allier performance économique, solidarité et responsabilité, ce qui lui permet d'accompagner durablement les professionnels du BTP.

→ LA SÉCURITÉ ROUTIÈRE AU CŒUR DE CETTE SEMAINE

Cette semaine était celle de la sécurité routière au travail, organisée par le Gouvernement et relayée par l'IRIS-ST. L'objectif était de sensibiliser les employeurs aux risques routiers sachant que les accidents de la route restent la première cause de mortalité dans le cadre du travail. Beaucoup de supports de communication ont été mis à la disposition des chefs d'entreprise pour leur permettre d'évoquer ce sujet avec leurs salariés, depuis la simple affiche en passant par des tests et quizz ou encore des ateliers pratiques, des simulateurs, etc. Un kit complet de communication

est en ligne sur le site de la sécurité routière et plusieurs exemples de programme sont proposés pour faciliter la tâche des employeurs. **Tout retrouver ici**. De son côté, l'IRIS-ST rappelle les solutions proposées par nos partenaires : les stages de sensibilisation à la conduite de Centaure, les solutions d'aménagement des véhicules utilitaires ORSYmobil de WURTH et BERA Mobil de BERNER, sans oublier l'application CHECK CHANTIER de l'OPPBT pour faire les vérifications de véhicule depuis un téléphone portable. A noter enfin, que chaque employeur a

la possibilité de s'engager en signant la charte des 7 engagements sur le site de la Sécurité routière.



GOUVERNEMENT

→ DES MESURES CONTRE LES DPE FRAUDULEUX

Le Gouvernement a enfin pris le taureau par les cornes pour lutter contre le développement exponentiel des fraudes au DPE. Le ministre du Logement ainsi annoncé 10 mesures pour tenter d'y remédier. La première d'entre elles est la surveillance automatique des comportements douteux grâce à l'IA et d'outils d'analyse qui doivent permettre d'examiner les 4 millions de DPE les plus récents et d'évaluer 10 000 diagnostiqueurs d'ici fin 2025, avec un suivi constant par la suite. Des contrôles accrus sont également annoncés à commencer par des



vérifications sur site mais aussi des dossiers avec un objectif de 10 000 contrôles par an dès 2025 (il n'y en a eu que 3 000 en 2023). Chaque diagnostiqueur devrait ainsi être contrôlé au moins une fois par an. Des sanctions seront infligées aux fraudeurs. Ces derniers verront leurs certifications suspendues et auront l'interdiction de se réinscrire pendant 18 mois pour une première fraude et deux ans en cas de récidive. Ils seront en outre listés sur

une « liste noire ». Les organismes de certifications et de formation seront également davantage contrôlés (+ 30 %). Les DPE devront être validés par une preuve de présence du diagnostiqueur sur site et pour éviter que les propriétaires tentent d'influer sur l'évaluation, les résultats du DPE ne pourront pas s'afficher immédiatement. Enfin, du côté des diagnostiqueurs eux-mêmes, une formation initiale post-bac sera créée de même qu'un organisme de régulation pour lequel une mission parlementaire va être constituée. Un outil sera par ailleurs développé pour permettre aux propriétaires de vérifier les compétences des diagnostiqueurs via un QR code avant de réaliser un DPE. Enfin, dès le mois de septembre prochain, tous les DPE contiendront un QR code renvoyant vers le site de l'Ademe pour vérifier leur authenticité.



LES RENDEZ-VOUS DE LA SEMAINE

MAYOTTE



Le Président Jean-Christophe Repon a pu échanger avant les ponts de ce début mai avec le Président de la CAPEB Mayotte et le conseiller départemental du CD de Mayotte, Abdoul Kamardine afin d'évoquer la mobilisation de notre Réseau tout entière pour soutenir Mayotte ainsi que pour confirmer le soutien du Conseil Départemental au renforcement de la structuration de la CAPEB Mayotte.

CESE

La réunion hebdomadaire du Groupe de l'Artisanat et des Professions libérales a permis de préparer la position du groupe sur l'avis que la plénière examinait mercredi et qui portait sur les stratégies à adopter face à la montée des eaux dans les Outre-Mer. Jean-Christophe Repon participait également à la Commission Travail et Emploi qui a examiné son projet de contribution au bilan annuel des conditions de travail et a auditionné le Directeur général de France Travail dans le cadre de la préparation d'un projet d'avis sur la politique d'inclusion visant à renforcer la cohésion sociale et territoriale.

PRESSE

Suite à un accident survenu en Côte-d'Or sur un chantier du BTP où 3 ouvriers ont perdu la vie, la réaction du Président de la CAPEB a été sollicitée par France Info. L'entretien a été diffusé à 7h20 dans le « brief politique ». À cette occasion, Jean-

Christophe Repon a rappelé que les petites entreprises sont plus difficiles à sensibiliser du fait de leur grand nombre, souligné que la pression économique et les crises peuvent conduire à négliger la sécurité au profit de l'avancement des chantiers, et aussi que l'évaluation des risques est sans doute plus complexe dans l'ancien que dans le neuf. Il a appelé les Pouvoirs publics à soutenir les TPE avec des aides et des campagnes de sensibilisation pour améliorer la prévention et la sécurité. Mercredi également, Yann Danion, Président des Métiers de la Plâtrerie et Isolation, a témoigné sur France Inter sur le même sujet pour rappeler tout ce que la CAPEB déploie, avec l'IRIS-ST et l'OPPBTP, pour sensibiliser les petites entreprises et pour améliorer les conditions de travail. **En savoir plus sur le sujet** et réentendre les deux interviews sur ARTUR.

MINISTRE DU LOGEMENT

Le Président de la CAPEB a été reçu ce mercredi 14 mai par Valérie Létard, ministre du Logement. Il s'agissait bien évidemment de l'alerter sur la situation économique des entreprises artisanales du bâtiment mais aussi de lui rappeler les mesures simples que nous proposons pour y remédier. Jean-Christophe Repon a ainsi abordé le sujet du RGE par la VAE, la simplification de MPR, la lutte contre les fraudes, le seuil de franchise de TVA, etc.

EBC

Le Président de la CAPEB a reçu Philippe Van Nieuwenhuizen, Président d'EBC, dont la CAPEB est membre fondateur, et Fernando Sigchos Jiménez, Secrétaire général, afin de faire un point de situation sur les dossiers européens importants pour les entreprises artisanales françaises du bâtiment. L'occasion également pour Jean-Christophe Repon de remercier vivement Philippe Van



Nieuwenhuizen pour l'ensemble du travail accompli ces dernières années sous sa présidence qui s'achève bientôt, ainsi que l'engagement des équipes d'EBC pour porter la voix des entreprises artisanales du bâtiment auprès des Institutions européennes.

BUREAU CONFÉDÉRAL

Un Bureau se tenait jeudi matin pour faire le point sur les négociations sociales en cours et sur la situation de l'APNAB. Le Bureau a également examiné le projet de convention entre la CAPEB et France Silver économie (qui devrait être signée le 22 mai à l'occasion des Rencontres by CAPEB dédiées à l'accessibilité) ainsi que des propositions sur la redynamisation du secteur de la construction des activités de la rénovation au neuf. Un état des lieux a également été fait des relations avec le gouvernement et de l'évolution des sujets sur lesquels la CAPEB se mobilise : PPL Fraudes, RGE VAE, projet de loi simplification, franchise de TVA, statut conjoint collaborateur etc. Le projet de convention avec Départements de France était aussi à l'ordre du jour ainsi qu'une réflexion sur le lancement de l'offre « La Bonne réponse by Capeb ».

RÉSEAU

Tandis que le Conseil des professions se tenait ce vendredi sous la présidence du nouveau vice-président en charge des questions économiques Christophe Bellanger, le Président confédéral se rendait à l'Assemblée générale de la CAPEB Adour Pyrénées.

➔ RÉMUNÉRATION DU TRAVAIL : LES DÉCLARATIONS DU PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE

Le Président de la République a été longuement interrogé sur TF1 mardi soir et interpellé par plusieurs intervenants dont le Président de l'U2P, Michel Picon. Ce dernier a proposé de supprimer la CSG et la CRDS sur l'ensemble des revenus d'activité afin de redonner du pouvoir d'achat aux Français et de réduire les charges qui pèsent sur le

travail en favorisant le recours à d'autres sources de financement de la protection sociale. Emmanuel Macron a partagé l'objectif mais pas le moyen : « Je pense que le travail doit mieux rémunérer » a-t-il déclaré, soulignant que la « politique menée depuis huit ans a permis de réduire la fiscalité sur les salaires » et ajoutant que « La réponse est dans

notre capacité à avoir davantage de mobilité sociale » en concluant par : « L'idée d'alléger ce qui pèse sur le travail est bonne, mais il faut aller davantage vers les cotisations que les contributions ». Et l'idée d'une TVA sociale refait surface.



Les Rencontres des Métiers
du bâtiment approchent.

Inscrivez-vous !



CONFÉDÉRATION DE L'ARTISANAT ET DES PETITES ENTREPRISES DU BÂTIMENT
2, rue Béranger - 75140 Paris Cedex 03 - Tél. : 01 53 60 50 00
e-mail : capeb@capeb.fr

Pour tout complément d'information,
rendez-vous dans votre espace adhérent sur
www.capeb.fr
qui vous permettra d'accéder à

